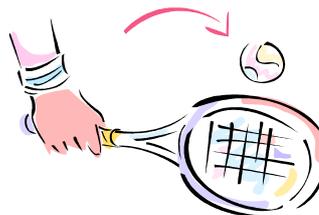




COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

TREMPLENS TENNIS 44



RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2012

Cette compétition individuelle **ne concerne que les jeunes non classés ou dont le classement limité vous est communiqué dans ce règlement (classement début de saison).**

Les jeunes bénéficiant, sur l'année en cours, d'une aide à l'entraînement (secteur ou bourse – en contrat avec le département), ne peuvent participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

Tout enfant inscrit au Championnat Individuel des Jeunes ne peut participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

- **Article 1 - Les TREMPLENS peuvent se dérouler de février à mai 2012**, à vous de les organiser en fonction du planning de vos activités et des vacances scolaires.
- **Article 2 - Les inscriptions des joueurs seront groupées par club et adressées au responsable des TREMPLENS** de votre secteur.
Afin de faciliter la gestion des inscriptions, vous voudrez bien utiliser exclusivement les feuilles type du Comité en y mentionnant très lisiblement tous les renseignements demandés.
- **Article 3 - Les droits d'engagement resteront au Club responsable** de son secteur et **organisateur des tableaux et finales, afin de prévoir des remises de récompenses à l'issue de celles-ci.** Ils peuvent éventuellement servir aussi à l'organisation des réunions de la compétition et aux frais liés à cette même organisation par les différents clubs.
Seuls les trophées des finales inter- secteurs seront offerts par le Comité.
- **Article 4 - Le JA en charge pour le secteur organisateur des TREMPLENS saisira sur l'AEI** pour fin **janvier 2012** les inscriptions des joueurs engagés avec le classement du début de saison. Les tableaux des joueurs de 13 ans (99) et plus seront fait avec le classement intermédiaire publié le 6 février.
- **Article 5 - Les finales secteurs des TREMPLENS devront être terminées pour le 29 mai 2011 au plus tard afin de valider les résultats pour le classement intermédiaire du 11 juin et établir les tableaux pour les finales départementales.**
- **Article 6 - Les vainqueurs (par catégories) des finales de secteur, se rencontreront lors des finales départementales fixées aux 24 juin, 30 juin et 1 juillet 2012 au Centre de Ligue à VERTOU.** Elles désigneront les vainqueurs départementaux.

RAPPEL pour tout renseignement : Secrétariat Comité ☎ 02.40.58.61.70

ANNEXE 1

L'organisation se déroule sur les 9 secteurs du département.

Tout Club, engageant des joueurs, doit **prendre en charge tout ou partie d'un tableau à faire disputer dans son Club.**

Les **TREMPAINS** doivent permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder à une compétition correspondant à leur niveau de jeu. Les tableaux sont donc limités en classement (se conformer aux limites du tableau ci-dessous).

Le montant de l'inscription est de 4 € par joueur, montant revenant au Club organisateur.

Cette somme est fixée par le comité et ne peut en aucun cas être modifiée.

LES CLASSEMENTS AUTORISÉS

GARÇONS

Catégorie	Âge	Classement
9/10 ans	9 ans (03)	NC & 40
	10 ans (02)	NC à 30/5
11/12 ans	11 ans (01)	NC à 30/3
	12 ans (00)	NC à 30/3
13/14 ans	Nés en (99-98)	NC à 30/1
15/16 ans	Nés en (97-96)	NC à 30
17/18 ans	Nés en (95-94)	NC à 15/5

FILLES

Catégorie	Âge	Classement
9/10 ans	9 ans (03)	NC
	10 ans (02)	NC
11/12 ans	11 ans (01)	NC à 40
	12 ans (00)	NC à 30/4
13/14 ans	Nés en (99-98)	NC à 30/2
15/16 ans	Nés en (97-96)	NC à 30/1
17/18 ans	Nés en (95-94)	NC à 30

Tous les participants doivent jouer impérativement dans leur catégorie d'âge.

Sauf: Possibilité pour les garçons 15/16 ans à classement 15/5 de jouer les TREMPAINS 44 dans la catégorie 17/18 ans

Informations pour simplifier l'organisation :

1- les finales peuvent se dérouler chez le club " pilote" du secteur, c'est l'occasion de faire une petite manifestation sur le secteur.

2- le club ayant la charge d'un tableau le termine sur ses installations, cette formule est plus intéressante pour le club en charge du tableau et allège le club "pilote" si ce dernier ne dispose pas d'installations suffisantes.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

A respecter impérativement

CATÉGORIE	DÉROULEMENT	JEU DÉCISIF
9/10 ans (03/02)	Au meilleur des 3 manches de 5 jeux.	Jeu décisif à 4 partout dans toutes les manches.
Toutes les autres catégories 11/12 ans (01/00) 13/14 ans (99/98) 15/16 ans (97/96) 17/18 ans (95/94)	Au meilleur des 3 manches de 6 jeux.	Jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches

La catégorie 8 ans (2004) a ses tournois spécifiques : **le Circuit des Oursons** (voir affiche ci-jointe)

Utilisation des balles intermédiaires dans les catégories 9/10 ans filles et garçons

RÈGLE DU « NON AVANTAGE »

Pour les catégories 9/10 ans à 40/40, le point suivant est décisif et le relanceur choisit le côté.

**Pour les autres catégories
Règle normale avantage de points**

La présentation du Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition et de la licence 2012 est obligatoire avant la première partie.

Afin d'éviter les erreurs sur le palmarès des enfants, merci de bien veiller au bon établissement des tableaux.

RAPPEL :

**TOUS LES TABLEAUX comportent deux années d'âges :
9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans.**